

RÉSUMÉ

1. Tout comme de nombreux autres pays à travers le monde, la Turquie a ressenti l'impact de la crise financière mondiale en 2008 et 2009, avec une chute des exportations assortie d'une baisse de la demande intérieure. Pourtant, elle a su tirer profit des réformes structurelles entreprises au lendemain des graves crises qui ont frappé l'économie nationale en 1999 et 2001, à savoir: libéralisation du marché pour promouvoir la croissance du secteur privé, privatisation, réforme du secteur agricole, renforcement du système bancaire, discipline budgétaire, resserrement de la politique monétaire assorti d'un ciblage de l'inflation, et régime de taux de change flottant. Ainsi, face à la récente crise, la robustesse du secteur bancaire et le bon état des finances publiques ont permis au gouvernement de mettre en place un programme de relance budgétaire pour restaurer la croissance. La récession économique s'est révélée de courte durée et la reprise qui s'en est suivie a été solide.

2. Le PIB réel a augmenté de 9% en 2010 et les projections font état d'une hausse de 7,5% pour 2011. Le chômage, qui est passé d'un peu plus de 10% en 2006 et 2007 à 14% en 2010, est revenu assez rapidement aux niveaux d'avant la crise. L'inflation annuelle, qui avoisinait les 70% à la fin des années 1990 et en 2001, a été ramenée à 10% ou moins depuis 2004. Le déficit du compte courant, qui s'était creusé jusqu'à atteindre l'équivalent de 6,5% du PIB en 2010, semble constituer le principal obstacle à une expansion économique rapide et soutenue. Bien que le financement du déficit n'ait pas constitué un problème majeur jusqu'à présent, la crise récente a mis en lumière les effets des brusques changements d'attitude des entreprises et des investisseurs.

3. L'Union européenne demeure le plus important partenaire commercial et investisseur de la Turquie. L'UE représentait près de 70% de l'IED entrant durant la période 2005-2010. Près de 40% des importations turques proviennent de l'UE et un peu plus de 50% des exportations partent vers l'UE. Cependant, la domination de l'UE dans le commerce extérieur de la Turquie a considérablement baissé au cours des cinq dernières années, ce qui reflète un changement notable dans les exportations turques, qui s'orientent désormais vers les marchés en pleine croissance des pays voisins, de l'Afrique du Nord, des pays de la CEI et de l'Asie.

4. Le cadre global de la formulation et de la mise en œuvre de la politique commerciale n'a pratiquement pas changé depuis le précédent examen. Toutefois, suite à la réorganisation des ministères et de certaines institutions publiques engagée en 2011, des fonctions clés en rapport avec la politique du commerce extérieur relèvent aujourd'hui du Ministère de l'économie (anciennement le Sous-Secrétariat du Premier Ministre au commerce extérieur), en coopération et en coordination avec d'autres ministères et autorités. Le Ministère de l'économie demande régulièrement l'avis du secteur privé et des ONG pour la formulation et l'analyse de la politique commerciale du pays. Un Comité de coordination OMC-PDD a été créé pour assurer le suivi des questions liées au PDD et pour définir la stratégie du pays dans les négociations multilatérales. La Turquie attache une grande importance à l'aboutissement du PDD et a pris des initiatives majeures afin de soutenir les PMA dans leur lutte contre la pauvreté.

5. L'Union douanière entre la Turquie et l'UE, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1996, et les négociations d'adhésion à l'UE, qui ont débuté en octobre 2005, sont restées des pièces maîtresses de la politique commerciale du pays, car les engagements pris par la Turquie l'amènent à aligner en permanence sa législation sur l'acquis communautaire et à harmoniser les préférences commerciales échangées avec d'autres partenaires commerciaux. La Turquie a un accord de libre-échange avec l'AELE et participe au Partenariat euro-méditerranéen. À ce jour, elle a 16 ALE bilatéraux en vigueur, ayant achevé les négociations sur sept ALE bilatéraux depuis le précédent examen. En outre,

elle mène actuellement des négociations avec 13 partenaires et a procédé au lancement de négociations avec dix autres partenaires commerciaux. Elle participe également à l'Organisation de coopération économique (OCE), au Groupe de huit pays en développement (D-8), à l'Organisation de la coopération islamique (OCI) et à la Coopération économique de la Mer Noire (CEMN). Comme il a été relevé lors d'examens précédents, la participation de la Turquie à des accords commerciaux régionaux et bilatéraux a permis de renforcer la concurrence au sein de l'économie, mais a aussi ajouté à la complexité de son régime commercial et s'est peut-être faite aux dépens des efforts déployés au niveau multilatéral pour ouvrir davantage l'économie du pays.

6. La Turquie compte sur les taxes intérieures frappant les marchandises et les services pour générer des recettes publiques, plutôt que sur les taxes visant le commerce telles que les droits de douane. En 2010, les taxes intérieures – principalement la TVA perçue sur les importations et les exportations et la taxe spéciale à la consommation – représentaient presque 58% des recettes fiscales du gouvernement turc, soit plus de 44% des recettes publiques totales. En comparaison, cette même année, les droits de douane ne représentaient pas plus de 1% des recettes publiques totales.

7. La TVA et la taxe spéciale à la consommation appliquées par la Turquie ne font pas de distinction entre les produits importés et les produits d'origine nationale, en principe. Cependant, étant donné que la taxe spéciale à la consommation appliquée aux boissons alcoolisées varie énormément en fonction du type de produit, le système fiscal risque de favoriser la consommation de certains produits par rapport à d'autres. La TVA est imposée au taux général de 18%, mais des taux réduits (8% et 1%) sont appliqués à certains produits, tandis que certains types de transactions sont exonérés de taxes.

8. La Turquie applique le tarif extérieur commun (TEC) de l'Union douanière aux marchandises industrielles et les droits NPF qu'elle perçoit sur les produits non agricoles sont peu élevés (5% en moyenne). Cependant, cette relative ouverture ne se reflète pas dans ses engagements à l'OMC puisqu'elle a laissé non consolidées 66,5% de ses lignes tarifaires concernant des produits non agricoles et que la moyenne simple pour les lignes tarifaires visées par des engagements de consolidation est de 17,4%. Le régime d'importation pour les marchandises industrielles est *de facto* encore plus ouvert que ce que le TEC indique, puisque l'Union douanière et les accords de libre-échange prévoient l'accès en franchise de droits pour bon nombre des plus importants partenaires commerciaux de la Turquie. De plus, la Turquie a la possibilité d'ouvrir des contingents tarifaires pour des produits non agricoles, le Programme de promotion de l'investissement prévoit des avantages tarifaires et fiscaux pour les importations, les exportateurs bénéficient du régime de perfectionnement actif, et une "liste de suspension" permet aux fabricants d'importer certaines matières premières et biens intermédiaires à des taux faibles ou en franchise de droits.

9. Bien que des dispositions juridiques permettent au gouvernement turc d'augmenter les taux de droits NPF appliqués lorsqu'ils sont jugés trop bas pour assurer une protection "suffisante" aux branches de production nationales, les droits d'importation NPF de la Turquie n'ont pas changé de manière sensible depuis 2007. En revanche, le pays fait un usage important des mesures antidumping: en août 2011, 118 droits antidumping étaient en vigueur, contre 93 fin 2007 et 27 fin 2002. La Turquie a imposé sa première mesure compensatoire en 2009 et a ouvert des enquêtes et appliqué des mesures de sauvegarde, conformément à l'Accord sur les sauvegardes, à un certain nombre de produits à partir de 2007. De plus, suite à une enquête ouverte en janvier 2011, elle a augmenté les droits NPF qu'elle impose à une large gamme de textiles et vêtements.

10. La Turquie interdit ou restreint l'importation de diverses marchandises pour protéger la santé et la sécurité, garantir la conformité à la législation nationale ou le respect d'obligations

internationales, pour des raisons de sécurité nationale, de protection de l'environnement, etc. Depuis le 1^{er} janvier 2010, les textiles et vêtements sont assujettis à une obligation d'enregistrement visant à surveiller leur importation. De manière plus générale, la Turquie applique depuis 2004 un système de surveillance des importations qui, dans certains cas, est basé sur le prix du produit.

11. La Turquie a modifié son Programme de promotion de l'investissement depuis le précédent examen. Le programme suit désormais une approche fondée sur trois grands axes: la mise en œuvre régionale et sectorielle; les grands investissements qui contribuent à la compétitivité internationale; et un mécanisme général de promotion de l'investissement. Une nouvelle Loi sur le suivi et la supervision des aides publiques est entrée en vigueur en octobre 2010. Bien que la participation de l'État reste importante, notamment dans certaines banques, sociétés de transport, entreprises de services publics, entreprises des secteurs de l'énergie et des industries extractives et certains offices de commercialisation de produits agricoles, la Turquie a poursuivi son programme de privatisation lancé en 1984. Ces quatre dernières années, la vente de sociétés de distribution d'électricité, de droits d'exploitation de ports, d'entreprises pétrochimiques et de production de tabac, ainsi que d'une part supplémentaire de Türk Telekom, a généré des revenus importants et d'autres plans de privatisation vont de l'avant pour les entreprises sucrières, les routes et les ponts. La Turquie a obtenu quelques résultats positifs dans la lutte contre les violations des droits de propriété intellectuelle au cours des quatre dernières années. Le secteur agricole représentait 8,4% du PIB en 2010. La Turquie se classait parmi les plus grands producteurs agricoles au monde. Ses principales exportations traditionnelles sont les noisettes, les fruits et légumes et le tabac oriental. À l'exception de la composante industrielle des produits agricoles transformés, le commerce des produits agricoles de base n'est pas assujéti au TEC de l'Union douanière. La Turquie a occasionnellement ajusté les droits de douane qu'elle applique à certains produits agricoles pour répondre aux conditions de l'offre et de la demande intérieures. Elle a une certaine marge de manœuvre à cet égard, compte tenu de l'écart important entre les droits appliqués et les droits consolidés (en moyenne 48% contre 72%). La moyenne des droits d'importation appliqués est effectivement moins élevée, étant donné que la Turquie maintient de nombreux contingents tarifaires au titre d'accords préférentiels et qu'elle peut occasionnellement ouvrir des contingents tarifaires de façon unilatérale pour faciliter les importations.

12. La Turquie n'a pas présenté à l'OMC de notification concernant le soutien à l'agriculture depuis 2002. Sur la base des renseignements disponibles, la valeur du soutien aux producteurs agricoles en Turquie semble avoir augmenté récemment. Le Projet de mise en œuvre de la réforme agricole, axé sur le marché, a été retiré progressivement en 2008. De plus, avec l'arrêt du programme de soutien direct des revenus en 2009, une part croissante du soutien est désormais accordée sous la forme de primes de complément et d'autres instruments, comme des versements par superficie. Le soutien accordé par la Turquie aux prix du marché a augmenté ces dernières années, principalement parce que les prix intérieurs étaient plus élevés, et non parce que les prix internationaux étaient plus bas. Les pertes qui en ont résulté pour les entreprises d'État commercialisant des produits de base tels que les céréales et le sucre ont été compensées par des transferts provenant du Trésor turc. Seize groupes de produits sont admis à bénéficier de subventions à l'exportation.

13. Si l'agriculture et les activités manufacturières restent importantes, l'économie turque est aujourd'hui dominée par les services. Le secteur du tourisme constitue une source majeure de devises et le gouvernement offre des incitations et d'autres formes d'aide pour promouvoir le développement de ce secteur. Les autres secteurs importants en termes de production, d'emploi et de commerce extérieur sont les services financiers, les transports, les télécommunications, le commerce de gros et de détail et un secteur de la construction axé sur l'extérieur. Compte tenu de la croissance rapide de la consommation d'énergie, la Turquie a engagé des réformes dans ce secteur en 2001. Le processus, qui

inclut des privatisations, a considérablement progressé s'agissant du secteur de la distribution d'électricité, dans lequel la stratégie actuelle prévoit que tous les consommateurs, y compris les ménages, devraient pouvoir choisir eux-mêmes leur fournisseur d'ici 2015. Les efforts de réforme ont été moins bons en ce qui concerne le secteur du gaz naturel, dans lequel l'entreprise d'État BOTAŞ continue de dominer l'importation et le commerce de gros de ce produit. La Turquie cherche à augmenter la part des sources d'énergie renouvelables pour satisfaire à la demande intérieure croissante d'énergie.

14. La récente crise économique a mis en lumière les avantages des réformes économiques entreprises par la Turquie depuis 2001 et l'importance qu'il y a à maintenir et poursuivre ces réformes. Sur le plan du commerce, ses partenaires bénéficieraient d'une transparence et d'une prévisibilité accrues concernant leur accès au marché turc si les négociations commerciales multilatérales aboutissaient car elles se traduiraient par des engagements de plus vaste portée en matière de consolidation tarifaire pour les produits industriels, des taux consolidés moins élevés sur les produits agricoles et manufacturés, la simplification et la rationalisation du régime tarifaire, et de nouveaux engagements concernant les services. Dans le même temps, les partenaires commerciaux de la Turquie peuvent promouvoir un climat commercial positif en faisant en sorte que leurs marchés restent ouverts à la Turquie.